

## Compte rendu Conseil d'établissement du 9 octobre 2012

Etaient présents :

- Jean-Pierre FAOU, Proviseur
- Stéphane POLLAK, Directeur de l'Ecole Primaire
- Pascale DUTHOY, DAF
- Julie MONROZIES, CPE
- Cathy KENNERKNECHT, Représentante des Parents d'Elèves
- Gersende ROMAGNE, Représentante des Personnels
- Vincent ABALAIN, Représentant des Personnels
- Yves GAUTIER, Représentant des Personnels
- Christine GUIDON, Représentante des Personnels
- Harpreet CHAUDHRY, Représentante des Personnels
- Martine FESTAUD, Consule de France
- Sandrine FERON, Représentante de l'Association des Parents d'Elèves
- Eva JIMENEZ-LOPEZ, Représentante de l'Association des Parents d'Elèves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures20.

### Ordre du jour : Carte des emplois

Dans le cadre de l'élaboration de sa carte des emplois 2013/2014, l'AEFE demande aux établissements d'adresser, pour le 12 octobre 2012, les propositions de transformation, de fermeture ou d'ouverture de postes de résidents pour la rentrée 2013.

L'Agence rappelle quelle est tenue, comme les autres opérateurs de l'Etat, de respecter un plafond d'emploi. Chaque poste de résident est donc considéré comme un support budgétaire, même si la participation de l'établissement est à coût complet.

#### 1. S'agissant du premier degré :

La montée du dispositif bilingue a entraîné l'augmentation des postes d'enseignants en langue anglaise sous statut de recruté local, l'établissement privilégiant les « native speaker ». La création l'année dernière du poste de coordinatrice pédagogique en anglais est une réponse locale à un problème particulier par rapport au dispositif bilingue.

Six résidents enseignent à l'école primaire, et sont présents sur chaque cycle.

Les recrutés locaux sont expérimentés, et bien formés : la création de postes supplémentaires de résidents entraînerait de facto la suppression de leurs postes.

La proposition de non modification de la carte des emplois au premier degré est soumise au vote : **Adoption à l'unanimité des votants.**

## 2. S'agissant du secondaire :

Trois disciplines pourraient accueillir un résident supplémentaire : français, histoire-géographie et anglais.

Le bilinguisme se met en place progressivement au secondaire.

Le lycée accueille une très forte proportion d'enfants d'expatriés. Nombre d'entre eux ont des parcours hétérogènes, viennent de systèmes éducatifs différents. Dans ce contexte, accent est mis sur une politique volontariste de certifications en langues.

Anglais : Discipline stratégique tant sur le plan de la mise en place du bilinguisme que sur la généralisation des certifications en langues. La création d'un deuxième poste de résident permettra de pérenniser les dispositifs en place et de développer le bilinguisme jusqu'en terminale.

Français : la création d'un poste de résident ayant une formation en FLE favorise l'organisation de certifications de langue en français. Les cours de Français Langue Etrangère sont en augmentation.

Histoire géo : L'histoire géographie commence à être enseignée en anglais. La création d'un poste de résident facilitera la généralisation du dispositif.

Les représentants des personnels évoquent :

- la création à terme d'un poste de documentaliste résident : actuellement un seul poste au lycée, regroupant la BCD et le CDI.
- Plus généralement, la situation des personnels en contrat local, qui ne bénéficient pas de droits à la retraite. Dans ce contexte, le turn over est important et la stabilité des équipes mise en péril.

## 3. Impact budgétaire :

Bien qu'instance pédagogique, le Conseil d'Etablissement se doit d'être informé sur les impacts financiers de leurs décisions.

Actuellement, le lycée est doté de 13 postes de résidents, dont 7 avec un taux de participation de 62% ( sur salaire et charges patronales, mais 100% sur l'ISVL) et 6 à coût complet.

Les salaires des personnels enseignants sous statut de recruté local sont sensiblement approchant des salaires des enseignants de l'éducation nationale française.

Une création de poste de résident avec un taux de participation à 62% entraînerait un gain pour l'établissement, une création à coût complet entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 10 000 euros par an.

La proposition de demande de création de 3 postes de résidents (anglais, français, histoire-géographie) est mise au vote : **Adoption à l'unanimité des votants.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le proviseur :

Jean-Pierre FAOU



La secrétaire de séance :

Julie MONROZIES

